

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0785 du 11/09/2019

Arrêté du 3 septembre 2019

ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 01/07/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



ARRÊTÉ

portant réintégration et radiation des cadres de la direction générale des finances publiques d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté n° 19-2081 du 26 juin 2019 du Conseil départemental de la Lozère portant intégration après détachement de Madame Martine PRADEILLES, Attachée hors classe ;
- Sur la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Madame Martine PRADEILLES, matricule DGFIP n° 848319, inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe, est réintégrée dans son corps d'origine et radiée des cadres de la direction générale des Finances publiques, à compter du 1^{er} juillet 2019, date de son intégration dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 3 SEPTEMBRE 2019

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU RH1B

FLORENCE PLOYART